

# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION

Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs

L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Fédération Nationale Confédérée  
des Travailleurs du Bâtiment,  
des Travaux Publics  
211, Rue Lafayette — PARIS

## Aux Syndicats Confédérés

Camarade Secrétaire,

Par Le Peuple du samedi 7 janvier, vous avez été tenu au courant de la discussion qui s'est poursuivie au Comité Confédéral National sur l'obtention et l'application pratique de la semaine de 40 heures.

Par toute la presse vous avez appris que deux conférences du Bureau International du Travail ont été tenues avec cette seule question à examiner pour être portée ensuite devant une Conférence tripartite de la Société des Nations pour adoption.

Les deux premières conférences ont adopté, à la majorité, le principe de la semaine de 40 heures. Cette question revient en discussion devant la Conférence Internationale tripartite qui se tient à Genève, du 10 au 27 janvier et qui a pour objet l'élaboration d'un texte de projet de convention internationale sur la semaine de 40 heures. Nous avons la quasi certitude qu'il sera adopté pour être proposé ensuite à la ratification de tous les gouvernements européens faisant partie de la Société des Nations, dans une assemblée qui se tiendra fin mai.

Cette ratification de la semaine de 40 heures doit donc, d'ici là, être adoptée par chacun des gouvernements, pour que leurs représentants, à l'assemblée de la Société des Nations, aient un mandat ferme.

Les représentants du gouvernement français ont déjà, voté par deux fois avec les représentants ouvriers, dans les Conférences du Bureau International du Travail. Il importe, à nouveau, que la Classe ouvrière manifeste hautement sa volonté de voir s'appliquer cette nouvelle réforme dans la durée de la semaine de travail et qu'elle accroisse l'autorité morale de ses représentants directs dans la défense de cette revendication devant résorber dans une très large mesure l'intensité de la crise de chômage qui s'intensifie tous les jours en Europe et dans le monde.

C'est pourquoi, animé de ce sentiment profond de solidarité et pour permettre à tous les travailleurs de bénéficier des progrès de la science et de la technicité, le Comité Confédéral National a décidé de donner au 1<sup>er</sup> Mai 1933 une ampleur et un caractère digne de celui de 1919, où toute la vie industrielle et commerciale du pays fut suspendue pendant 24 heures.

A cet effet, les syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail sont invités à se réunir en Assemblée avec cette seule question à l'ordre du jour :

**La Semaine de 40 Heures, sans diminution de salaires.**

Pour notre part, Fédération Nationale du Bâtiment, c'est un devoir de vous apporter ci-dessous les indications nécessaires. Vous devez :

Mettre au point un projet de contrat de travail, portant la semaine de 40 heures en cinq jours. Le taux de salaire hebdomadaire correspondant à celui de votre semaine de travail de 48 heures. Adresser le tout à la Chambre syndicale patronale pour adoption et fixer en commun la date d'application.

Enfin, pour les Syndicats dont certaines spécialités de travaux se font à marche continu, il sera indispensable d'inclure dans le contrat une clause portant quatre postes de 6 heures, au lieu et place de trois postes de 8 heures. Cela, bien entendu, avec le même salaire hebdomadaire.

Ceci fait, dans chacune de vos professions la propagande et l'agitation devront être systématiquement organisées, afin d'obtenir de tous les travailleurs du Bâtiment de votre localité et des environs, l'arrêt complet du travail le 1<sup>er</sup> Mai 1933.

D'ici là, vos Assemblées syndicales tenues, des meetings régionaux seront organisés par votre Union Départementale. Vous devez, Syndicats, y avoir une représentation directe par un ou plusieurs délégués pour les centres plus ou moins éloignés, et d'y être en grand nombre, là où se tiendraient ces meetings, si vous y avez votre siège social.

La Commission exécutive, le bureau fédéral, insistent, tout particulièrement, pour que toute votre activité et celle de vos militants soit, d'ici le 1<sup>er</sup> Mai, subordonnée à cette seule revendication : la semaine de 40 heures, sans diminution de salaire hebdomadaire ; revendication liée, ne l'oubliez pas, à la mise en activité de grands travaux et à la réduction des armements.

Tous nos Congrès régionaux, fédéraux et confédéraux, en ont démontré le bien fondé, nuls personnalités ou organismes, quels qu'ils soient, ne peuvent, s'ils sont de bonne foi, en constater l'inéluctable nécessité.

Pour vaincre, pour faire disparaître les dernières résistances, les travailleurs du Bâtiment doivent, en un seul bloc, répondre à l'appel de la Confédération Générale du Travail.

Bien fraternellement.

Le Bureau Fédéral,

J.-B. CONSTANT, H. CORDIER.

## Le Grand Soir

Retenez vos places pour  
les 4 et 5 Février ; à ces  
deux soirées, le Théâtre de  
la Jeunesse du Travail présen-  
tera le **GRAND SOIR**,

pièce en 3 Actes de Léopold KAMPF

## Cours d'Enseignement Ouvrier

Nous rappelons les matières enseignées aux Cours d'Enseignement Ouvrier qui ont lieu les Mardi et Jeudi à 18 h. 30.

**1<sup>o</sup> Cours de Français :** Grammaire, Orthographe, Composition Française. Tous les sujets de devoirs s'appliquant aux questions syndicales ou d'éducation ouvrière.

**2<sup>o</sup> Cours d'Histoire Economique :** Historique du mouvement ouvrier, les Syndicats, leur organisation, Fédérations, Unions de Syndicats, C. G. T.

Les organisations ouvrières (socialisme, syndicalisme, coopération).

Les organisations capitalistes (cartels, trusts, etc...)

Pour enseigner ces cours, nous nous sommes assurés du concours de Professeurs d'une valeur incontestable et d'un dévouement sans limite. Aussi, nous osons espérer qu'un grand nombre de camarades auront à cœur de suivre ces cours ; ils sont ouverts à tous les syndiqués quel que soit leur âge.

La Commission d'organisation serait désireuse que les Secrétaires de syndicats suivent tout particulièrement ces cours.

Les inscriptions seront reçues au siège de l'Union Départementale et au siège des Unions Locales de Nantes et de Saint-Nazaire.

Les élèves pourront choisir le cours qu'ils désirent suivre ; s'ils le désirent, ils pourront s'inscrire pour tous les cours.

### Liste des Professeurs :

M<sup>me</sup> CLERTÉ, Directrice de l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles ; M<sup>lle</sup> HUGONNAUD et REDOULES, Professeurs à l'E. P. S. des Jeunes Filles ; M<sup>lle</sup> LEBORGNE et M<sup>me</sup> MOREAU, Professeurs à l'Ecole Vial ; M. FOLINAIS, Professeur à l'Ecole Nationale Professionnelle Livet ; M. DUCHEMIN, Professeur au Lycée Clemenceau ; MM. FLEURY et GUYONNET, Directeurs d'Ecoles Primaires ; M. BROHAN, Professeur à l'Ecole Professionnelle de St-Nazaire et M. PÉRAUDEAU, Istituteur à Nantes.

Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

A la séance d'ouverture, notre Camarade Ouvrier, Directeur des Cours, a prononcé le discours qui suit :

Mesdames, Camarades,

« Depuis de nombreuses années, je caressais le rêve d'une coopération intellectuelle et morale entre les travailleurs qui, pour des raisons diverses, avaient la bonne fortune de développer leur intelligence, d'acquérir, dans les divers domaines, une somme de connaissances appréciable, et ceux que les dures nécessités de l'existence avaient maintenus à un stade d'instruction trop insuffisant.

« Je me disais que la solidarité morale exigeait que les favorisés se missent au service des déshérités, pour leur donner le plus possible des avantages que procure une éducation de l'intelligence.

« Je me disais aussi, que le contact permanent des travailleurs aux occupations intellectuelles, avec les camarades dont le travail principal est d'ordre manuel, devait amener une connaissance parfaite des uns et des autres, une estime réciproque raisonnée, une union intime pour la réalisation du mieux-être commun.

« Ce m'est une douce satisfaction de saluer aujourd'hui la première manifestation de cette coopération intellectuelle dans notre département.

« Nos camarades des divers degrés de l'enseignement, ont avec une spontanéité, qui doit être proclamée, répondu à l'appel de la commission née du Congrès de Septembre 1932. Nous devons nous excuser près d'eux, de ne pouvoir cette année utiliser tous les concours qui nous ont été offerts, et, nous espérons, pour l'année prochaine, pouvoir donner satisfaction à ceux qui ne sont pas des élus en ce jour.

« Educateurs de vos enfants à l'école primaire, qui marque pour le plus grand nombre le terme final, aux écoles d'un degré plus élevé, où, au prix de sacrifices souvent pénibles ; vous leur donnez les moyens d'acquérir plus de culture, plus de moyen d'action ; ces camarades savent quels trésors d'intelligence, de bon sens et de volonté, existent dans la classe prolétarienne.

« Des exemples nombreux montrent que les enfants des travailleurs s'ils sont favorisés par les circonstances, si certaines aides ne leur sont pas ménagées, si la chance les favorise un tant soit peu, peuvent se placer en tout premier rang, dans tous les domaines.

« Je ne vous citerai aucun nom, car, hélas ! parfois ces arrivés oublient leur origine et passent de l'autre côté de la barrière. Si quelquefois, ils semblent s'en souvenir, c'est bien plutôt pour s'en faire une auréole que pour se pencher vers leurs camarades d'enfance.

« Notre but est d'offrir aux jeunes camarades qui entrent dans la carrière syndicale, aux militants de nos syndicats, qui jusqu'à maintenant n'ont pu parfaire leur instruction que par un travail personnel difficile et souvent peu fructueux, l'aide qui leur permettra de remplir, avec toute la plénitude de leurs facultés naturelles, le rôle social, qu'ils peuvent être appelés à assumer.

« Nous sommes à une époque critique de la vie économique du monde.

« La société capitaliste est au bord du gouffre et de la faillite.

« Elle a voulu utiliser le Progrès pour son seul profit personnel, elle n'a pas su prévoir les conséquences de l'accroissement exagéré de la production, par suite de l'emploi des moyens perfectionnés, elle a créé elle-même le déséquilibre, seule cause de la crise actuelle, elle ne trouve comme remède que des mesures aggravant ce déséquilibre.

« On fabrique trop, on ne vend pas assez, diminuons le pouvoir d'achat (on appelle cela diminuer les prix de main-d'œuvre).

« Cette formule insensée montre bien l'incapacité du régime capitaliste, elle doit fatalement conduire à une révolution économique mondiale.

« Il faut à ce moment, que vous tous, mes chers camarades, vous soyez prêts à collaborer à l'instauration de cette société, que nous avons entrevue au cours de notre action syndicale.

« Il faut que vous puissiez sans gêne, sans entraves d'aucune sorte, participer à la construction solide, juste et bienfaisante de ce monde nouveau.

« C'est pour vous permettre de le faire aisément que nous avons institué les 2 cours dont on va vous expliquer le fonctionnement et l'utilité.

« Suivez-les attentivement, avec conscience, avec confiance, vous accomplirez ainsi votre devoir de syndicalistes. »

## Faites-vous Inscrire

Nous donnons ci-dessous un extrait de la loi du 5 avril 1884 (modifiée par la loi du 29 juillet 1913), concernant l'inscription sur la liste électorale politique. Nous rappelons aux camarades que pour être électeur au Conseil des Prud'hommes, il faut d'abord être inscrit sur la liste politique.

En raison des élections futures au Conseil des Prud'hommes, nous nous permettons d'insister auprès des camarades pour qu'ils vérifient, dans le délai indiqué, s'ils sont portés sur la liste électorale et, dans le cas contraire, de se faire inscrire. R. R.

### Extrait de la Loi du 5 avril 1884

Modifiée par la loi du 29 juillet 1913

**Art. 14. — Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans accomplis et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévue par la loi.**

**La liste électorale comprend :** 1° **Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins ;** 2° **Ceux qui auront été inscrits depuis cinq ans au moins au rôle d'une des quatre contributions directes, ou au rôle des prestations en nature et, s'ils ne résident pas dans la commune, auront déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux.**

**Les citoyens français établis à l'étranger et immatriculés au Consulat de France, conserveront le droit d'être inscrits, s'ils le demandent, sur la liste électorale de la commune où ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée et rempli leurs obligations militaires.**

**Seront également inscrits les citoyens qui ne remplissant pas les conditions d'âge et de résidence ci-dessus indiquées lors de la formation des listes, les rempliront avant la clôture définitive.**

**L'absence de la commune, résultant du service militaire, ne portera aucune atteinte aux règles ci-dessus édictées pour l'inscription sur les listes électorales.**

Faites vos achats

dans les Maisons

faisant de la publicité

dans ce Journal

## Syndicat Confédéré du Personnel Municipal de Nantes

### Rapport Moral Année 1932

Quoi qu'on en dise, et malgré les nombreuses critiques formulées à ce sujet, je ne crains pas d'affirmer que l'année 1932 a été des plus chargées et des plus actives pour le bureau syndical et si, sur certains points, la lutte a été aride et peu encourageante, nous n'en avons pas moins obtenu des résultats très satisfaisants sur certains autres points.

La bataille pour la défense des traitements, principalement, a été particulièrement ardue ; elle a été menée de front avec les autres groupements de fonctionnaires avec qui nous avons formé le Cartel Confédéré des Services Publics et, si elle n'est pas encore terminée, il semble pourtant probable que nous en sortirons victorieux. Malheureusement, il faut le dire, certains camarades n'ont pas compris que cette question intéressait l'ensemble du personnel Municipal : auxiliaires, permanents et titulaires, et non seulement cette dernière catégorie.

En effet, le projet de loi des finances, élaboré par le Ministère Herriot, ne préconisait pas seulement la diminution du traitement des fonctionnaires d'Etat, car l'article 91 de ce projet spécifiait que cette diminution serait appliquée pour tous les salariés des Administrations Publiques. D'ailleurs, les ouvriers municipaux de Nantes, qui ont été longtemps assimilés aux ouvriers du bâtiment pour l'échelle des salaires, ont actuellement un traitement indépendant du contrat du bâtiment du fait de la suppression de ce contrat ; déjà, avant sa disparition, le Syndicat avait réussi à ne faire appliquer une première diminution horaire de 0.25 qu'avec trois mois de retard et à ne pas faire appliquer du tout une seconde diminution de 0.15.

Le Syndicat a donc participé à toutes les réunions du Cartel et il a apporté son concours à toutes les manifestations organisées. Les résultats ne se sont pas fait attendre : une première reculade du Gouvernement a consisté à reporter de 9.500 à 10.000 fr. les salaires de base atteints par la diminution ; puis, une seconde fois, de 10.000 à 12.000 fr. On pensait par cette manœuvre éloigner de l'action tous les petits salariés qui formaient le plus gros de la troupe des fonctionnaires ; cette tentative de division a été vaine et le mouvement que nous avons créé avait suscité un tel courant d'opinion, que si le Gouvernement n'était pas tombé sur la question des dettes, il le serait sûrement sur la question de la réduction des traitements. Il est probable que cela donnera à réfléchir au nouveau Ministère qui traitera cette question avec plus de circonspection.

**DÉCRET DE COORDINATION. —** Dès que le Syndicat a eu connaissance du décret de coordination des Assurances Sociales, il est intervenu auprès de la Municipalité pour qu'il soit mis en vigueur dans le plus bref délai ; mais il ne s'est pas contenté d'en demander l'application, il a fourni à l'Administration un long et minutieux rapport faisant état des avantages déjà accordés et déterminant les prix des cotisations qui nous paraissaient justifiés. Si nous avons eu quelques divergences de vues sur le mode d'application, nous avons eu le plaisir de constater que l'Administration n'avait pu relever aucune erreur, dans ce rapport, et qu'elle s'était ralliée aux cotisations que nous avions envisagées. Nous devons, à ce sujet, aux Camarades FRESOUL, de la Caisse "LE TRAVAIL", de Nantes, et BOMAL, de

Saint-Nazaire, de sincères remerciements pour les renseignements précis qu'ils ont bien voulu nous communiquer pour effectuer ce travail.

Le nouveau règlement étant entré en vigueur, pour les titulaires, au 1<sup>er</sup> juin 1932, le Syndicat a obtenu que les prestations soient payées aux intéressés par effet rétroactif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin, sans qu'il soit prélevé de cotisations supplémentaires.

Les ouvriers appartenant déjà aux Assurances Sociales se verront appliquer le nouveau règlement et ne resteront aux Assurances que pour le risque "vieillesse" ; mais cette application ne pourra avoir lieu que lorsque ce règlement aura l'approbation du Ministère intéressé. La Fédération est d'ailleurs déjà intervenue pour faire hâter cette approbation.

Il est bon de souligner ici que seul, de tous les Groupements Professionnels Municipaux, le Syndicat s'est occupé réellement de cette question et que tous les autres ont été obligés de se rallier à notre rapport ; le Syndicat en cette circonstance a affirmé, une fois de plus, sa supériorité et son prestige s'en est accru même près de ceux qui, jusqu'ici, s'en désintéressaient. C'est là une des meilleures propagandes que nous puissions faire.

**SAPEURS - POMPIERS. —** Cette année nous avons décidé de présenter un candidat aux élections du Conseil Supérieure des sapeurs-pompiers où jusqu'ici les sapeurs professionnels n'ont jamais pu être présentés. Notre candidat était le camarade Rochereau qui malheureusement n'a pu être élu malgré la propagande effectuée dans les treize départements du 17<sup>e</sup> Collège, le nombre des pompiers volontaires étant de beaucoup supérieur à ceux des professionnels. Il n'en est pas moins vrai que notre geste a attiré l'attention sur cette catégorie et sur le programme de revendications qu'elle préconise. Nous avons eu aussi la satisfaction de voir le camarade Chanson désigné pour faire partie de la délégation devant se présenter devant le Ministère de l'Intérieur, afin d'y exposer le programme établi en conformité des décisions du dernier Congrès.

**REVENDEICATIONS. —** Nos revendications concernant notamment la titularisation du personnel permanent, l'application de la loi du 16 avril 1924, l'application de la loi de huit heures dans les services de l'octroi et des restaurants municipaux n'ont pas encore abouti ; il serait profondément injuste d'incriminer de cet échec le Bureau syndical qui a fait à ce sujet tout ce qui était en son pouvoir et qui malgré cela continue son action avec vigueur. Il serait trop long de rappeler ici toutes les lettres adressées à l'Administration, les discussions des délégations, les articles publiés et souvent déformés par la Presse et traitant ces sujets, mais nous affirmons que nous poursuivrons la lutte jusqu'à ce que nous ayons obtenu entièrement satisfaction.

Nous avons aussi soumis à l'Administration de nombreux cas particuliers ; des camarades ont obtenu ainsi des primes de travaux salissants, des réajustements de traitements, des diminutions d'heures de travail, des changements de catégorie, la conservation d'avantages acquis, et la nomination de permanents et de titulaires, il serait dispendieux de les énumérer tous ici.

**PROPAGANDE. —** La propagande n'a pas non plus été négligée, nous sommes intervenus dans certains services où il n'y avait pas de syndiqués et nous avons réussi à les amener à nous : c'est le cas des restaurants municipaux. Le 24 octobre, nous avons organisé à la Mairie, une magnifique réunion avec le

concours des camarades Michaud et Bomal, réunion qui a porté ses fruits dans un milieu autrefois complètement acquis à l'amicalisme et où petit à petit nous nous imposons.

L'activité de notre Bureau s'est affirmée partout où elle le devait.

Le Syndicat a été représenté à toutes les réunions de l'Union Locale, à toutes les réunions du Cartel confédéré des Services Publics, à toutes les réunions du Syndicat Départemental, aux deux Comités régionaux, au Congrès départemental, au Congrès national de la Fédération des services publics à Grenoble. Il a été tenu en liaison étroite avec les secrétaires fédéraux et le délégué régional, qui lui ont toujours fourni les conseils et les directives qui ont été sollicités.

Voilà, Camarades, le bilan de l'année syndicale, il appartient à la réunion générale de juger s'il répond à ce qu'elle attendait de son Bureau, c'est avec la satisfaction d'avoir fait de notre mieux que nous le présentons.

Le Secrétaire,  
THOMARÉ

## Dans le Bâtiment Confédéré

L'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment avait eu son attention attirée sur les conditions de salaires des ouvriers et manœuvres de l'Entreprise Fouqueteau, adjudicataire des travaux de construction d'immeubles à l'usage d'Habitation à Bon Marché, aux Bourderies, en Chantenay.

Dans cette entreprise qui occupait à ce moment environ de 80 à 100 compagnons tous amenés par l'Entrepreneur pour effectuer ces travaux, il y avait des étrangers ; d'autre part, les salaires étaient bien au-dessous du tarif appliqué par les Entrepreneurs Nantais.

Le nécessaire fut fait près de l'Inspection du Travail pour la réduction au pourcentage normal des travailleurs étrangers ; en ce qui concerne les salaires nous savons qu'il y a eu une légère augmentation, mais elle est insuffisante. A cet effet, l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment a organisé des réunions ; au cours de la première, les ouvriers et manœuvres de l'Entreprise Fouqueteau qui avaient répondu en masse à l'appel des syndicats confédérés, après avoir entendu le camarade Leclève, du Syndicat des Maçons-Cimentiers et Manœuvres du Bâtiment, et les camarades Secrétaires de l'U. D. et de l'U. L. donnèrent mandat aux syndicats confédérés du Bâtiment de poursuivre la réalisation de leurs revendications en accord avec les U. D. et U. L. et donnèrent leur adhésion au Syndicat Confédéré des Maçons-Cimentiers et Manœuvres du Bâtiment.

Notons qu'outre la question des salaires, il y a les indemnités pour charges de famille qui ne sont pas payées par le patron et qu'avant peu, il sera obligé d'appliquer.

Une délégation, accompagnée des camarades Péneau et Rochet, s'est rendue auprès du Maire de Nantes pour lui signaler certaines infractions à la loi sur la journée de huit heures et le pourcentage d'étrangers occupés sur des chantiers de la Ville.

ROCHET.

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

## La Solidarité dans la Métallurgie

Devant l'aggravation du chômage dans la Métallurgie, jetant sur le pavé un grand nombre de nos camarades syndiqués, le Conseil Syndical et les militants du Syndicat Confédéré des Métaux furent appelés à examiner la situation et les moyens employés en vue de secourir, dans une plus large mesure, les camarades syndiqués privés de leur gain-pain ; après discussion sur les modalités, les militants se mirent d'accord pour présenter à la Réunion Générale du Syndicat du 11 janvier, l'application d'un timbre mensuel de solidarité obligatoire, pour tous les syndiqués travaillant, fixé à 1 franc par mois ; le produit de ce timbre serait versé uniquement à la Caisse de Chômage, ce qui permettrait à la dite Caisse d'allouer à tous les chômeurs, adhérents au Syndicat, une allocation de 6 francs par jour au lieu de 5 francs précédemment et dans les mêmes formes, c'est-à-dire d'après les statuts réglementant la Caisse de Chômage.

Après une nouvelle discussion au sein de la Réunion Générale citée plus haut, la proposition des militants et du Conseil Syndical fut adoptée à l'unanimité. L'Assemblée décida également que le timbre de solidarité serait appliqué au 1<sup>er</sup> février et les avantages de cette contribution seraient applicables aux adhérents chômeurs, au 1<sup>er</sup> mars 1933.

En conséquence, nous demandons à tous les adhérents travaillant, de s'inspirer de cette décision et bien vouloir être disciplinés en prenant, chaque mois, leur timbre de solidarité à leur collecteur d'atelier, et l'apposer ensuite sur leur Carte Confédérale, la dépense est des plus minime et ne grèvera pas sensiblement le budget des camarades bénéficiaires d'un emploi, mais, par contre, elle sera un soulagement aux misères engendrées par le chômage, aussi sommes-nous convaincus que tous les adhérents au Syndicat feront acte de solidarité et auront à cœur d'apporter leur obole à leurs frères de misères.

Dans un autre ordre d'idées, l'Assemblée a décidé, par mesure d'économie d'une part et vu les avantages alloués par suite de la décision citée plus haut, que les Camarades Chômeurs touchant les allocations de chômage de la Caisse, verseront la totalité de leur cotisation Syndicale pendant l'octroi des allocations, c'est-à-dire durant le premier mois de chômage, ils paieront le prix du timbre exonéré, soit 1 franc par mois.

La même décision s'appliquera aux Syndiqués malades ou accidentés du travail, en un mot aucun camarade syndiqué ne sera exonéré totalement de sa cotisation syndicale, cette décision sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1933.

Nous ne pensons pas utile de commenter ces dispositions, les Syndiqués sauront en tirer toutes les conclusions qu'elles méritent, qu'ils sachent tout de même, que seuls les intérêts du Syndicat et des Syndiqués ont guidé les militants dans cette réglementation nouvelle.

Pour terminer, qu'il nous soit permis dans ce début d'année qui s'annonce malheureusement aussi mauvais, pour ne pas dire plus que l'année qui vient de s'achever, de demander à tous les militants, à tous les Syndiqués d'activer la propagande syndicale, de faire comprendre à leurs camarades, en dehors de l'organisation syndicale, qu'ils ont pour devoir de venir par leur adhésion renforcer la puissance de notre organisation, de façon à lutter avec plus de chance de

## Pour les Enfants des Chômeurs

Nous avons annoncé, dans un précédent N° du *Réveil Syndicaliste*, la réorganisation du Théâtre de la Jeunesse du Travail.

Nous avons pu constater que nos espoirs se sont réalisés dès la première soirée qui fut donnée au profit des enfants des chômeurs, le 8 Janvier, salle des Fêtes de la Bourse du Travail.

Succès sans précédent, toutes, tous ont droit à nos félicitations ; le public, d'ailleurs, ne leur a pas ménagé ses applaudissements, ainsi qu'en témoigne le compte rendu que nous empruntons à un journal local :

### Au Théâtre de la Jeunesse du Travail

C'est devant une salle bien garnie, mais insuffisamment cependant, étant donné l'œuvre et le but, que le rideau de la Bourse du Travail se leva, dimanche, pour la rentrée du Théâtre de la Jeunesse du Travail.

Et pourtant, quel but plus noble peut exister que celui de venir en aide aux enfants des chômeurs, à ces pauvres petits que la crise actuelle et un sort injuste frappent cruellement. Merci aux trois cents personnes qui sont venues et qui, tout en faisant une bonne œuvre, sont restées enthousiasmées du spectacle qui leur était offert.

Dans la partie concert le public applaudit M. Berthet, jeune ténor à la voix prenante ; Capella, joyeux chanteur fantaisiste ; Colas, baryton, à l'excellent timbre ; Géo Jaminais, qui dans ses poèmes contre la Guerre fut longuement applaudi ; Mme Clément et M. Charrier, qui dans leurs duos fantaisistes firent apprécier leur jolies voix et leur jeu intelligent ; le désopilant comique Merville, sut dérider les plus moroses.

Après ce régal lyrique, un peu de Music-Hall, et c'est ainsi que l'on voit avec plaisir, l'étonnant jongleur Riffic, puis les frères Lancien, dans leurs dangereuses acrobaties et exercices de force. Pour le morceau de résistance, il nous était donné de goûter la comédie en trois actes de M. Hennequin : « Les Joies du Foyer ».

Parfaitement mise en scène, jouée avec un entrain endiablé, il était forcé que cette pièce remporta un énorme succès, parfaitement mérité d'ailleurs. Complimentons sans réserve et en bloc : MM. Charmant, un baron de Térillac très réussi, à la bonne diction ; M. Capella, un jeune qui promet s'il veut bien parler un peu plus fort ; M. Merville, le désopilant beau-père, plein de trouvailles ; M. Merthet, qui réussit parfaitement le rôle de Théodule, avec de bons moyens qui pourront eux aussi être poussés plus avant ; M. Géo Jaminais jouait le jeune premier comique Adrien de Térillac, avec sa verve joyeuse et son entrain coutumier. Il fut délicieusement secondé par sa partenaire, Mme R. Jaminais, une jeune

succès contre les prétentions du monde capitaliste, en conservant les avantages acquis et aussi pour voir aboutir au plus tôt toutes les réformes tant attendues de la classe ouvrière et plus particulièrement l'application de la semaine de 40 heures, sans réduction de salaires, seule réforme pouvant apporter une solution efficace à la crise actuelle.

Le Secrétaire,  
Gustave ROUAUD.

première enjouée à la diction sûre et prenante ; Mme Charmant, créa le rôle d'Angèle Pinteau, avec esprit et tact. Le type de la belle-mère fut parfaitement dessiné par Mme Servannes, dont il y a lieu de louer la parfaite tenue de scène. Et ce fut dès le début du premier acte le rire sain, la gaieté la plus franche, à la fin le rideau dut se relever plusieurs fois, et après une courte allocution du Président M. Boucherie, qui remercia le public et annonça que les 4 et 5 février, le Théâtre de la Jeunesse du Travail présentera : **Le Grand Soir**, pièce en 3 actes, de Leopold Kampf.

Tout le monde descendit à la salle de bal où, tard dans la soirée, les couples tourbillonnaient encore, grâce à l'excellent orchestre qu'avait su réunir Mme Rousselot.

## Appel du Théâtre de la Jeunesse du Travail aux Syndicats, aux Syndiqués et Sympathisants

Salle des Fêtes de la Bourse du Travail de Nantes, le Théâtre de la Jeunesse du Travail, créé en 1920, présente le 5 Février 1933, à 14 heures, **LE GRAND SOIR**, pièce en 3 actes de Léopold Kampf.

Le Théâtre de la Jeunesse du Travail doit tendre vers un but : l'éducation populaire ; il doit être une œuvre sociale où les Travailleurs de toute profession, pourront tout en se distrayant venir en aide, instruire et éduquer.

Les temps les plus anciens avaient reconnu dans le Théâtre, l'élément essentiel de la civilisation. En Grèce, à Rome, la comédie et la tragédie étaient des institutions nationales ; le Peuple y était admis gratuitement, ceci à son importance et montre un parallèle un peu désobligeant pour notre civilisation.

Bossuet a dit dans sa remarquable étude du Théâtre de France « Le Théâtre contribue grandement à la gloire des hommes ; il permet à la Nation d'étendre au loin le trésor de sa langue, de son génie et de sa civilisation. »

« Il enrichit la France en attirant à elle l'élite des pays étrangers. »

Victor Hugo a écrit « Le Théâtre est une des branches de l'enseignement populaire. »

« En protégeant l'art théâtral, l'Etat aura fait à la gloire nationale, une avance que l'admiration universelle remboursera. »

Aussi permettez au T. J. T. de mener à bien sa tâche ; permettez-lui de donner aux travailleurs le complément d'enseignement dont ils ont besoin, dont ils ont faim, dirait le conventionnel Barrère. Aidez-le de vos conseils ; soutenez-le de votre appui moral et financier et le T. J. T. sera d'autant plus puissant qu'il sera mené d'enthousiasme et avec foi.

Il vous présente le 5 Février une œuvre, qu'outre le point de vue spectaculaire, sentimentale, semble répondre au but poursuivi.

**LE GRAND SOIR**, pièce en 3 actes, de Léopold Kampf, qui ne conclue pas, il pose un problème humain, à chacun de le discuter, de le répandre ; cette pièce dramatique, écrite en 1905, par un jeune Polonais, affilié au Parti Socialiste, fut interdite à Berlin, à Hambourg, en France.

Montée enfin par la Colonie Allemande de New-York en 1906, elle intéressa le grand comédien Armand Bour, de passage, qui la ramena en France et la présenta pour la première fois, au Théâtre des Arts à Paris, le 23 Février 1907. Le succès éclata brutal, étourdissant, plus

de 100 représentations consécutives, dur record pour l'époque.

A la chute du rideau, toute la salle enthousiasmée, debout, acclamait l'œuvre, l'auteur, les interprètes. Au lendemain de la première, une presse unanime, célébra les beautés scéniques et la portée philosophique du **GRAND SOIR**.

Unanime, oui ; lisez plutôt :

(Ce drame est empruntée aux récentes convulsions de Russie, aux batailles qui ont ensanglanté les rues de Saint-Petersbourg et de Moscou. Il montre l'effervescence des révolutionnaires, avides de liberté, traqués par la police. M. Léopold Kampf est favorable aux vaincus. Il a voulu écrire le « POLYEUTE » de la foi socialiste... On ne se lassait pas d'applaudir, on trépidait....)

Emile Faguet, dans le *Journal des Débats* :

(C'est un drame très pathétique, poignant)....

Le Monsieur de l'Orchestre, dans le *Figaro* :

(Nous avons été pincé, nous qui nous défions de ce drame socialiste. Nous ne sommes plus de pauvres critiques ou soiristes surmenés, mais des spectateurs tenus en haleine par une aventure de passion se déroulant dans des conditions merveilleusement dramatiques....)

Voici l'*Echo de Paris*, lui-même, où M. Francis de Nion écrit :

(Avec ses violences de jeunesse et sa terrible façon d'accepter, de louer peut-être les crimes terroristes des nihilistes russes comme les nôtres, et la louange hésite, de peur de paraître une complicité. Mais toutes et expresses réserves faites, il faut reconnaître, qu'il y a beaucoup de mouvements scéniques et d'énergie d'action dans ce **GRAND SOIR**, que le théâtre des Arts a monté avec une rare perfection de mise en scène)....

Dans le *Censeur*, M. E. Maulde....

(Il y a dans l'âme des deux protagonistes, conflit tragique entre la passion et ce que tous deux considèrent comme le devoir. Changez le décor. Faites des patriotes de ces deux nihilistes, le conflit subsiste.)

Et dans le *Journal*, l'opinion de Cattelle Mendès :

Une pièce simple, terrible, extrêmement émouvante.

Elle tient du cauchemar et du rêve, ces femmes (presque toutes des jeunes filles) ont des cœurs d'enfants avec d'atroces esprits ; elles ont tant de pitié, qu'elles sont capables des plus abominables actes ; c'est d'amour que sont faites leurs sauvages haines. Ces hommes (presque tous des adolescents) n'ont d'autres espoirs, sans aucun intérêt personnel, que l'unique bien des malheureux, que l'universel bonheur des humbles, des ignorants, des martyrs — que hors des ténèbres, la splendeur heureuse de la patrie, de l'humanité, et ils n'hésiteront pas devant les forfaits qu'ils jugent, hélas ! nécessaires.

**LE GRAND SOIR** est donc une belle œuvre dramatique, courte, rapide elle a suivant ces critiques et non des moindres, une ampleur de tragédie.

Pour la première fois à Nantes, il vous sera donné de vous y intéresser et de l'applaudir.

Une troupe de Jeunes est là ; qui s'est passionnée pour cette œuvre pour le Théâtre de la Jeunesse du Travail ; conditions excellentes et rares.

Elle a le ferme espoir de faire bien ; permettez-lui de faire mieux, en venant nombreux, moyennant 3 francs, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup, les Samedi 4 et Dimanche 5 Février, à 14 heures. Un orchestre où les meilleurs musiciens se feront entendre, sous la direction de l'ami GUIHARD viendra encadrer le **GRAND SOIR** avec des morceaux appropriés à l'œuvre.

Un bal de famille terminera cette journée qui doit marquer dans les annales du T. J. T.

La location sera ouverte à la Bourse du Travail et au Café de Toulouse, à partir du 1<sup>er</sup> Février.

Croyez aux sentiments dévoués du Théâtre de la Jeunesse du Travail.

A LOUER

Café de la Réunion

**J. CLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.

Prix sans Concurrence R.C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand

NANTES

Au Rendez-vous

des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

**A. FERRAND**

Place de la Morhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

**Maison ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

Électricité - Fournitures pour installations d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R.C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

**J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.**

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

**A L'ÉGLANTINE**

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service Irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

**CAFÉ DE TOULOUSE**

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. G. 1.041

## TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

### LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1934

Capitaux assurés . . . . .	3.105.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	10.000.000 de Francs
Portefeuille de titres . . . . .	405.000 Francs
Sociétaires . . . . .	85.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire  
AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHET.